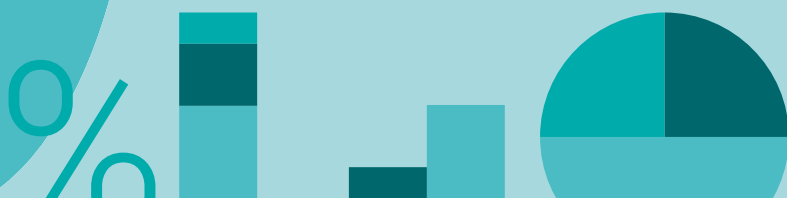
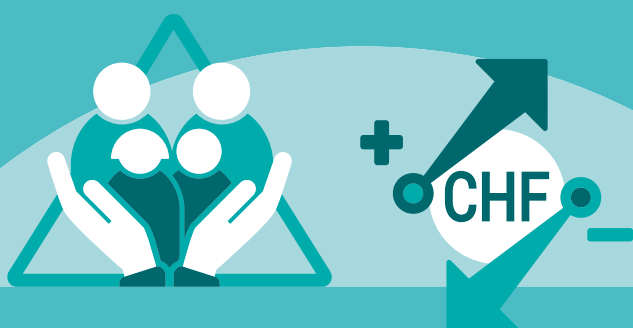


2023



13

Sécurité sociale

Neuchâtel 2025

Statistique des caisses de pensions 2023

Domaine «Sécurité sociale»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (+41 58 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Statistique des caisses de pensions – Chiffres clés 2021-2023,
OFS, Neuchâtel 2024, numéro OFS: 555-2300

Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2020,
OFS, Neuchâtel 2022, numéro OFS: 1305-2000

Domaine «Sécurité sociale» sur Internet

www.statistique.ch → Statistiques → Sécurité sociale ou
www.socialsecurity-stat.admin.ch

Statistique des caisses de pensions 2023

Rédaction Julia Kopp, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2025

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: section BEVO, tél. 0800 86 42 10, pkstat@bfs.admin.ch

Rédaction: Julia Kopp, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 13 Sécurité sociale

Langue du texte original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: Publishing et diffusion PUB, OFS

Graphiques: section BEVO, Olivier Geiser, OFS
Vous trouverez également les graphiques en version interactive dans notre catalogue en ligne.

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2025
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 135-2302

ISBN: 978-3-303-13221-0

Table des matières

1	L'essentiel en bref	5
2	Données structurelles	8
3	Actifs – placements	12
4	Passifs et données techniques	14
5	Compte d'exploitation	18
6	Bénéficiaires de prestations, prestations et plans de prévoyance	22
7	Conception de l'enquête	25
	Glossaire	27

Année sous revue:

Les chiffres et les résultats commentés de cette publication se rapportent à la date du **31 décembre 2023**, soit à l'exercice comptable 2023.

Unité statistique:

IP = institution de prévoyance de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et / ou surobligatoires
= caisse de pensions

Liste des tableaux

T 1.1	Chiffres clés de la statistique des caisses de pensions	5
T 1.2	Placements et autres actifs	6
T 1.3	Engagements, réserves et capitaux de prévoyance	7
T 2.1	Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs, avec total du bilan	11
T 2.2	Institutions de prévoyance (IP), total du bilan, assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2023	11
T 2.3	Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques	11
T 4.1	Garantie de l'État des institutions de prévoyance de droit public	16
T 4.2	Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture	16
T 4.3	Assurés actifs et part des bénéficiaires de rentes selon le taux d'intérêt technique	17
T 4.4	Institutions de prévoyance (IP), assurés actifs et bénéficiaires de rentes selon la table de mortalité	17
T 5.1	Compte d'exploitation, 1 ^{re} partie	20
T 5.2	Compte d'exploitation, 2 ^e partie	21
T 6.1	Bénéficiaires et prestations	24
T 6.2	Assurés actifs selon le type de plan	24
T 1	Forme juridique d'une institution de prévoyance (IP)	29
T 2	Forme administrative d'une institution de prévoyance (IP)	29
T 3	Couverture des risques d'une institution de prévoyance (IP)	29

Liste des graphiques

G 2.1	Évolution des assurés actifs	8
G 2.2	Évolution des institutions de prévoyance	8
G 2.3	Concentration des institutions de prévoyance	9
G 2.4	Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon la couverture des risques	9
G 2.5	Évolution des assurés actifs selon la couverture des risques	9
G 2.6	Évolution des assurés actifs et retraités au sein des IP autonomes	10
G 2.7	Évolution du ratio des assurés actifs par retraité au sein des IP autonomes	10
G 3.1	Évolution du total du bilan	12
G 3.2	Catégories de placements	12
G 3.3	Évolution des catégories de placements	13
G 3.4	Évolution de la part des placements collectifs et en monnaie étrangère	13
G 4.1	Évolution des réserves de fluctuation de valeur	14
G 4.2	Évolution du pourcentage de la réserve de fluctuation de valeur par rapport au bilan	14
G 4.3	Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur	15
G 4.4	Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture	15
G 4.5	Évolution des parts des assurés actifs selon le taux d'intérêt technique	16
G 5.1	Évolution des cotisations et des apports	18
G 5.2	Résultats nets des placements	19
G 5.3	Évolution du taux d'intérêt moyen crédité versus le taux d'intérêt minimal LPP	19
G 5.4	Frais des institutions de prévoyance selon la couverture des risques	19
G 6.1	Bénéficiaires de prestations	22
G 6.2	Rentes	22
G 6.3	Évolution des rentes annuelles moyennes	23
G 6.4	Évolution de la moyenne des prestations en capital	23
G 6.5	Parts des assurés actifs selon le type de plans	23

Les variations en % ont été calculées à partir des valeurs originales (en milliers de francs) et certains chiffres ont été arrondis.

Explication des signes

- (tiret) à la place d'un chiffre indique une valeur nulle
- … (pointillé) indique que le chiffre n'est pas calculé

1 L'essentiel en bref

En 2023, les placements des caisses de pensions suisses ont réalisé de bonnes performances sur les marchés financiers et ont ainsi dégagé un résultat net positif de 54,2 milliards de francs (-105,1 milliards de francs en 2022). La valeur totale des placements des 1320 caisses de pensions s'élevait à 1129,1 milliards de francs fin 2023 (+5,9%). Pour ce qui est des principales catégories de placements, la part des actions a augmenté pour représenter 30,2% du total du bilan (28,9% en 2022) et celle des obligations est passée à 27,3% (27,1% en 2022). La part des biens immobiliers a quant à elle diminué pour se situer à 22,5% (23,6% en 2022).

En raison des turbulences qui ont agité les marchés financiers en 2022, les réserves de fluctuation de valeur avaient diminué de moitié pour s'établir à 65,4 milliards de francs. En 2023, elles sont remontées à 94,2 milliards de francs et constituaient 8,3% du bilan. Le bon rendement des placements en 2023 a permis de réduire le découvert de 13,7% et le ramener à 34,4 milliards de francs. Dans l'ensemble, les institutions de prévoyance ont réalisé un excédent de recettes de 8,2 milliards de francs, alors qu'elles avaient encore généré un excédent de dépenses de 32,1 milliards de francs l'année précédente.

Le processus de concentration des caisses de pensions suisses s'est poursuivi en 2023: le nombre des institutions de prévoyance est tombé à 1320. Sur les 4,7 millions d'assurés actifs, 74,1% étaient affiliés à des fondations collectives et communes, alors que celles-ci ne représentaient que 17,6% des institutions de prévoyance.

En 2023, les employés se sont acquittés de 23,3 milliards de francs et les employeurs de 32,6 milliards de francs de cotisations réglementaires à la prévoyance professionnelle. Les caisses de pensions ont par ailleurs transféré 15,0 milliards de francs sous forme de capital (retrait total ou partiel de l'avoir de prévoyance) à de nouveaux retraités, soit en moyenne 261 362 francs par personne. Elles ont enfin versé 25,6 milliards de francs au titre de rentes de vieillesse, soit en moyenne 27 983 francs par personne et par an.

Un bilan agrégé des caisses de pensions suisses est établi sur la base du relevé de la statistique des caisses de pensions 2023. Les actifs et les passifs de ce bilan figurent sur la double page ci-après.

Chiffres clés de la statistique des caisses de pensions

T1.1

	2020	2021	2022	2023
Institutions de prévoyance	1 434	1 389	1 353	1 320
Assurés actifs	4 401 466	4 477 775	4 619 879	4 736 943
Cotisations et apports des assurés actifs (en mios de francs)	27 692	28 731	29 811	30 981
Cotisations et apports des employeurs (en mios de francs)	38 241	31 674	32 899	33 358
Bénéficiaires de prestations ¹ (rentes et capital)	1 258 902	1 290 705	1 317 867	1 342 487
Rentes ² (en mios de francs)	30 332	31 033	31 649	32 102
Prestations en capital ¹ (en mios de francs)	10 880	12 339	14 162	16 150
Résultat net des placements (en mios de francs)	43 492	87 008	-105 053	54 162
Total du bilan ³ (en mios de francs)	1 062 842	1 159 345	1 066 090	1 129 123
dont réserves de fluctuation de valeur	110 986	144 765	65 355	94 154
dont découvert ⁴	-32 407	-30 328	-39 883	-34 420

¹ en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité

² selon le compte d'exploitation

³ sans les actifs / passifs de contrats d'assurance

⁴ ou engagements non capitalisés des institutions de droit public

Actifs du bilan agrégé

La valeur totale des placements des caisses de pensions a augmenté de 5,9% en 2023 pour s'établir à 1129,1 milliards de francs. Les principales catégories de placements comprenaient tout d'abord les actions (341,0 milliards de francs; +10,6%), puis les obligations (308,7 milliards de francs; +6,7%) et les biens immobiliers (253,5 milliards de francs; +0,9%). Contrairement aux actions et aux obligations, les biens immobiliers ont atteint un nouveau record au cours de l'année sous revue.

Les placements collectifs ont enregistré une hausse de 8,2% pour se situer à 806,1 milliards de francs et représentaient 71,4% du total du bilan (69,9% en 2022). Des commentaires détaillés sur les différents postes et leur évolution figurent au chapitre 3 «Actifs – placements».

Placements et autres actifs

T1.2

Actifs en millions de francs	Placements directs et collectifs		Variation en %	Dont placements collectifs		Variation en %	Part des placements collectifs
	2022	2023		2022	2023		
Actifs							
A Placements directs et collectifs	1 065 050	1 127 736	5,9	745 311	806 122	8,2	71,5
Liquidités et placements à court terme	44 132	47 357	7,3	5 752	6 647	15,6	14,0
Créances et prêts y compris IA	7 338	7 250	-1,2
Placements auprès de l'employeur	16 026	16 113	0,5
Créances auprès de l'employeur	15 096	15 092	0,0
Participations auprès de l'employeur	930	1 021	9,7
Obligations	289 178	308 680	6,7	213 122	235 270	10,4	76,2
Obligations suisses	133 356	147 346	10,5	85 878	100 078	16,5	67,9
Obligations étrangères en francs suisses	26 417	26 926	1,9	18 728	20 307	8,4	75,4
Obligations étrangères en monnaie étrangère	129 405	134 408	3,9	108 516	114 885	5,9	85,5
Prêts hypothécaires	26 889	29 018	7,9	9 608	10 932	13,8	37,7
Biens immobiliers	251 225	253 541	0,9	153 629	152 329	-0,8	60,1
Biens immobiliers suisses	211 259	217 006	2,7	114 888	116 943	1,8	53,9
Biens immobiliers étrangers	39 966	36 535	-8,6	38 741	35 386	-8,7	96,9
Actions	308 331	341 016	10,6	242 553	276 321	13,9	81,0
Actions suisses	101 320	110 136	8,7	66 878	76 123	13,8	69,1
Actions étrangères	207 011	230 880	11,5	175 675	200 198	14,0	86,7
Infrastructures	10 859	13 030	20,0	9 612	12 927	34,5	99,2
Infrastructures suisses	2 059	2 999	45,7	1 981	2 957	49,3	98,6
Infrastructures étrangères	8 800	10 031	14,0	7 631	9 970	30,6	99,4
Placements alternatifs	93 777	92 396	-1,5	93 777	92 396	-1,5	100,0
Private Equity	28 278	27 855	-1,5	28 278	27 855	-1,5	...
Hedge Funds	13 207	11 491	-13,0	13 207	11 491	-13,0	...
Insurance Linked Securities	7 570	7 583	0,2	7 570	7 583	0,2	...
Matières premières	9 563	9 233	-3,4	9 563	9 233	-3,4	...
Infrastructures	10 388	11 255	8,3	10 388	11 255	8,3	...
Autres placements alternatifs	24 771	24 979	0,8	24 771	24 979	0,8	...
Placements collectifs mixtes	17 258	19 300	11,8	17 258	19 300	11,8	100,0
Autres actifs	37	35	-5,5
B Compte de régularisation actif	1 040	1 387	33,4
Total des actifs¹	1 066 090	1 129 123	5,9	745 311	806 122	8,2	71,4
C Actifs de contrats d'assurance	119 727	117 710	-1,7

¹ sans les actifs de contrats d'assurance

Passifs du bilan agrégé

Les placements ayant dégagé de bons rendements en 2023, les réserves de fluctuation de valeur ont augmenté de 44,1% pour atteindre 94,2 milliards de francs. Le découvert a pu être réduit de 13,7% et ainsi ramené à 34,4 milliards de francs. Relevons à ce sujet que 33,3 milliards de francs de ce total provenaient d'institutions de prévoyance (IP) de droit public appartenant au système de capitalisation partielle¹.

En 2023, les réserves de cotisations d'employeur ont diminué de 14,3% pour se situer à 8,0 milliards de francs (9,4 milliards de francs en 2022). Cette baisse est à mettre sur le compte des réserves de cotisations d'employeur assorties d'une renonciation à l'utilisation, qui ont baissé de 62,0% par rapport à l'année précédente.

Des commentaires détaillés sur les différents postes et leur évolution, ainsi que sur les paramètres techniques, figurent au chapitre 4 «Passifs et données techniques».

La présente publication se subdivise par ailleurs comme suit: le **chapitre 2** fournit des détails sur les données structurelles et sur le processus de concentration. Le **chapitre 3** contient des commentaires concernant les placements. Les passifs et les données techniques sont détaillés dans le **chapitre 4**. Le **chapitre 5** décrit le compte d'exploitation. Le **chapitre 6** fournit des informations sur les bénéficiaires de prestations, les prestations et les plans de prévoyance. Les aspects relatifs à l'enquête et à sa conception sont exposés dans le **chapitre 7**. Enfin, un **glossaire** conclut cette publication des résultats commentés de la statistique des caisses de pensions 2023.

Engagements, réserves et capitaux de prévoyance

T 1.3

Passifs en millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance		Variation en %	Institutions de prévoyance			
				Forme juridique		Forme administrative	
	2022	2023		de droit public	de droit privé	Fondations collectives et communes	Autres
				2023			
D Engagements	16 244	16 688	2,7	1 693	14 995	11 472	5 216
Prestations de libre passage et rentes	12 797	13 383	4,6	1 400	11 983	9 328	4 055
Banques, assurances	461	473	2,9	46	427	341	132
Autres dettes	2 986	2 832	-5,2	247	2 585	1 803	1 029
E Compte de régularisation passif	1 615	1 845	14,2	218	1 627	1 171	674
F Réserves de cotisations d'employeur	9 355	8 017	-14,3	632	7 385	3 859	4 158
sans renonciation à l'utilisation	7 783	7 420	-4,7	474	6 946	3 830	3 590
assortie d'une renonciation à l'utilisation	1 572	597	-62,0	158	439	29	568
G Provisions non techniques	1 098	971	-11,6	246	725	738	233
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques¹	1 006 197	1 033 805	2,7	286 548	747 257	560 132	473 673
Capital de prévoyance assurés actifs	559 336	586 089	4,8	131 901	454 188	342 430	243 659
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	398 905	402 333	0,9	139 388	262 945	192 780	209 553
Provisions techniques	47 956	45 383	-5,4	15 259	30 124	24 922	20 461
I Réserves de fluctuation de valeur	65 355	94 154	44,1	16 528	77 626	36 873	57 281
J Capital de fondation, fonds libres	6 109	8 063	32,0	86	7 977	2 240	5 823
J Découvert²	-39 883	-34 420	-13,7	-33 380	-1 040	-28 651	-5 769
Total des passifs¹	1 066 090	1 129 123	5,9	272 571	856 552	587 834	541 289
Passifs de contrats d'assurance	119 727	117 710	-1,7	58	117 652	111 771	5 939
Avoir de vieillesse LPP selon les comptes témoins ³	254 212	260 686	2,5	47 682	213 004	179 243	81 443

¹ sans les passifs de contrats d'assurance

² ou engagements non capitalisés des institutions de droit public

³ y compris les avoirs de vieillesse LPP des contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

¹ En vertu de l'art. 72a LPP, ces institutions de prévoyance doivent présenter un taux de couverture d'au moins 80%.

2 Données structurelles

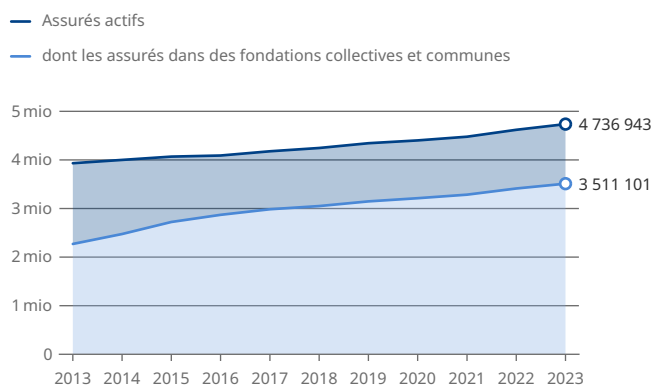
Les fondations collectives et communes regroupaient 74,1% des assurés actifs

Le processus de concentration des caisses de pensions suisses s'est poursuivi en 2023. Le nombre des institutions de prévoyance (IP) a diminué de 33 pour atteindre un total de 1320. Pendant ce temps, le nombre des assurés actifs s'est accru à 4 736 943 (+2,5%), dont 73,1% se répartissaient entre 85 IP comptant chacune plus de 10 000 assurés actifs. Les bilans de ces 85 plus grandes IP représentaient ensemble 702,3 milliards de francs, soit l'équivalent de 62,2% de la valeur totale du bilan¹.

74,1% des assurés actifs étaient affiliés à une fondation collective ou commune, alors que les institutions de ce type n'étaient que 232 (17,6%) parmi les 1320 IP. Le nombre des assurés actifs affiliés à une fondation collective ou commune a suivi une hausse plus marquée que le nombre total des assurés actifs (graphique G2.1). Par ailleurs, alors que le nombre d'IP a fortement diminué, celui des fondations collectives et communes est resté stable (graphique G2.2, tableau T2.2).

Évolution des assurés actifs

G2.1



État des données: 13.11.2024

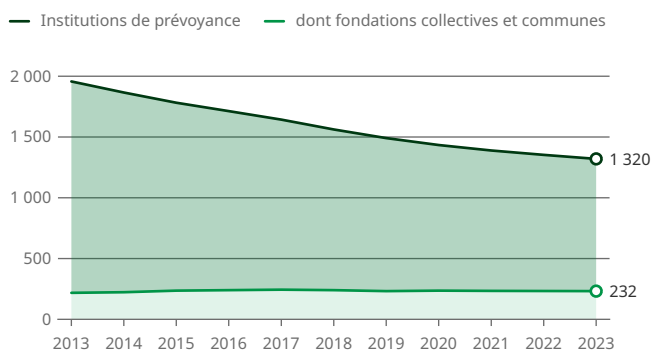
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.38A

© OFS 2025

Évolution des institutions de prévoyance

G2.2



État des données: 13.11.2024

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.38B

© OFS 2025

15,3% des caisses de pensions géraient **80,2%** de la fortune de placement.

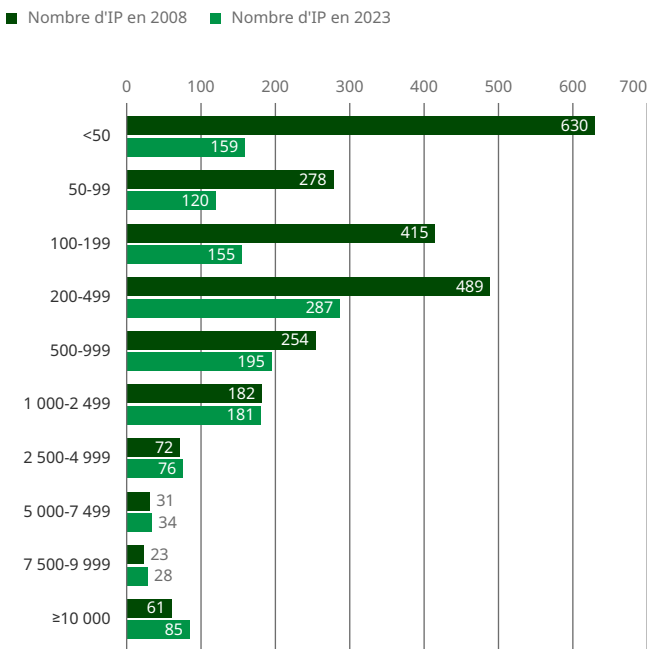
Processus de concentration des institutions de prévoyance

Le paysage suisse des caisses de pensions se compose de nombreuses petites IP et de quelques très grandes. Une comparaison de la répartition des IP en fonction du nombre d'assurés actifs qui leur étaient affiliés en 2008 et en 2023 met en évidence le processus de concentration. En 2008, 74,4% des IP comptaient moins de 500 assurés actifs, alors qu'elles n'étaient plus que 54,6% en 2023. Les institutions de prévoyance comprenant plus de 10 000 assurés suivent une tendance inverse: elles représentaient 2,5% des IP en 2008 contre 6,4% en 2023 (graphique G2.3).

¹ valeur totale du bilan: 1129,1 milliards de francs

Concentration des institutions de prévoyance de prévoyance

Selon le nombre d'assurés actifs au sein de l'IP



État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.47
© OFS 2025

52,9% des assurés actifs étaient affiliés à une institution de prévoyance autonome

Les IP autonomes assument elles-mêmes tous les risques actuariels (vieillesse, décès et invalidité), mais possèdent parfois des couvertures contre des montants de sinistres élevés (assurances excess-of-loss ou stop-loss). En 2023, 482 IP (36,5%) étaient autonomes et regroupaient 2 505 130 assurés actifs (52,9%). Les IP semi-autonomes transfèrent un ou plusieurs de ces risques à une compagnie d'assurance. Ce segment comptait 762 IP (57,7%), avec un total de 1 598 010 assurés actifs (33,7%). Dans le cas d'une assurance complète², l'IP transfère tous les risques à une compagnie d'assurance. Seules 46 IP (3,5%) réunissant 587 686 assurés actifs (12,4%) bénéficiaient encore d'une assurance complète (graphique G2.4, tableau T2.3).

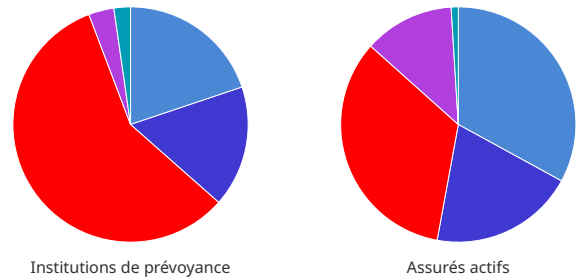
² synonyme de couverture collective dans le graphique G2.4

G2.3

Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon la couverture des risques

G2.4

- Autonome (sans réassurance)
- Autonome (avec assurance excess-of-loss / stop-loss)
- Semi-autonome¹
- Collective (couverture de tous les risques par une compagnie d'assurance)
- Institutions de prévoyance selon l'art. 1e OPP 2



¹ Les institutions semi-autonomes avec garantie des rentes de vieillesse et celles avec constitution de l'épargne vieillesse sont regroupées dans la même catégorie.

État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

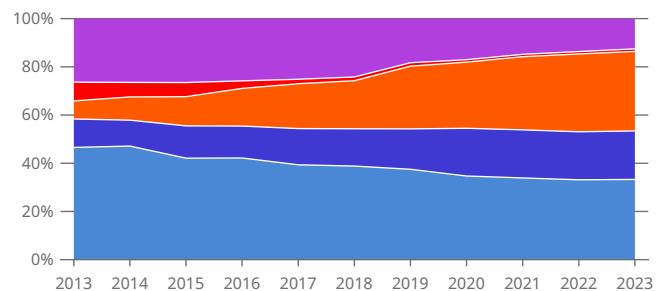
gr-f-13.03.01.23
© OFS 2025

Le nombre des assurés actifs affiliés à des IP autonomes est dans l'ensemble resté stable au cours des onze dernières années. Une grande compagnie d'assurance ayant cessé de fournir une couverture complète des risques en 2019, les fondations collectives qu'elle assurait et d'autres IP ont progressivement transféré leurs affiliations dotées d'une assurance complète à des IP semi-autonomes. En conséquence, la part des assurés actifs entièrement couverts par une assurance a diminué. Ces transferts sont intervenus au profit des IP semi-autonomes, qui regroupaient 33,7% des assurés actifs en 2023 (graphique G2.5).

Évolution des assurés actifs selon la couverture des risques¹

G2.5

- Autonome (sans réassurance)
- Autonome (avec assurance excess-of-loss / stop-loss)
- Semi-autonome (rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance)
- Semi-autonome (constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance)
- Collective (couverture de tous les risques par une compagnie d'assurance)



¹ sans les IP selon l'art. 1e OPP 2 ni les institutions d'épargne

État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.44
© OFS 2025

Rapport entre assurés actifs et retraités

Un rapport équilibré entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes de vieillesse est déterminant pour qu'une IP soit aussi stable que possible et apte à faire face aux risques³.

Le graphique G2.6 illustre l'évolution au cours des seize dernières années du nombre des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes de vieillesse (sans les bénéficiaires de versement en capital) dans les IP autonomes dépourvues de réassurance.

Relevons que la modification de la couverture des risques (graphique G2.5) est également prise en compte dans l'évolution du nombre des assurés actifs. Leur nombre annuel a continué de fluctuer sans dénoter de tendance claire, bien que leur nombre total ait fortement augmenté (graphique G2.1). Le nombre de bénéficiaires d'une rente de vieillesse s'est quant à lui accru.

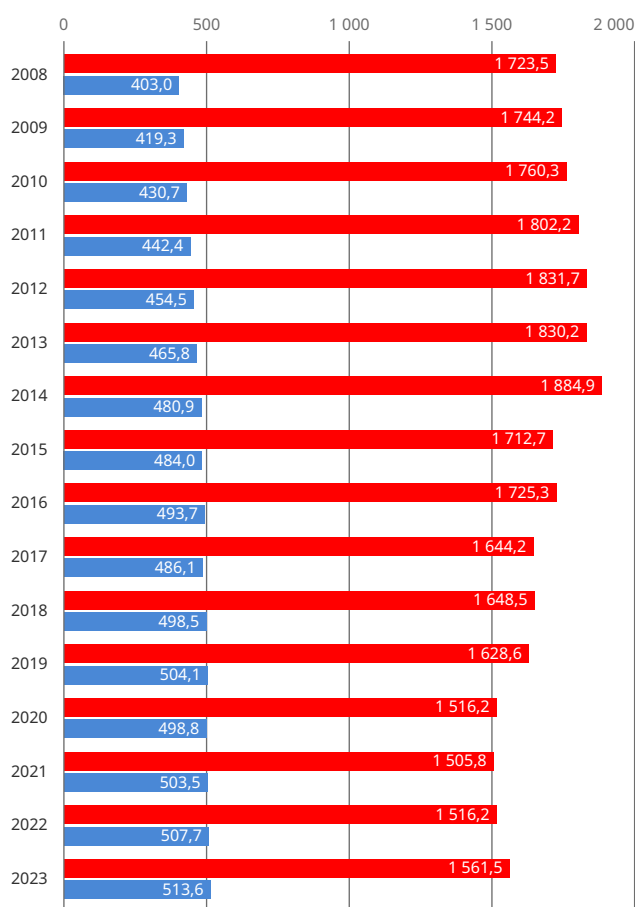
Le rapport entre assurés actifs et bénéficiaires d'une rente de vieillesse est passé de 4,3 en 2008 à 3,0 en 2023 (graphique G2.7).

Évolution des assurés actifs et retraités au sein des IP autonomes¹

G2.6

En milliers

■ Assurés actifs ■ Bénéficiaires de rentes de vieillesse



¹ uniquement les IP autonomes sans réassurance

Remarque: sans les retraites prises en capital ni les bénéficiaires des autres types de rentes

État des données: 13.11.2024

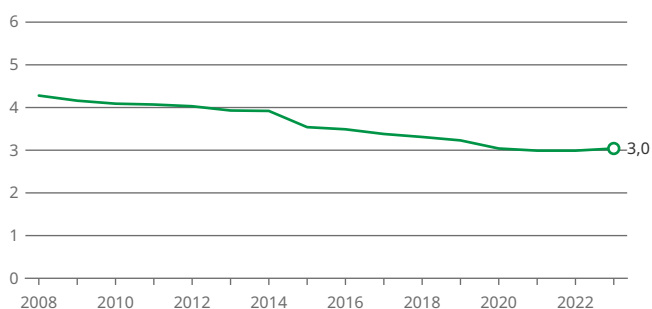
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.49A

© OFS 2025

Évolution du ratio des assurés actifs par retraité au sein des IP autonomes¹

G2.7



¹ uniquement les IP autonomes sans réassurance

Remarque: sans les retraites prises en capital ni les bénéficiaires des autres types de rentes

État des données: 13.11.2024

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.49B

© OFS 2025

1320 caisses de pensions

dont **482** institutions de prévoyance autonomes

dont **762** institutions de prévoyance semi-autonomes

4,7 millions d'assurés actifs

dont **2,5 millions** assurés auprès d'institutions de prévoyance autonomes

dont **1,6 million** assurés auprès d'institutions de prévoyance semi-autonomes

³ Ce rapport revêt notamment de l'importance pour le rendement nécessaire, la rémunération du capital-épargne, le taux d'intérêt technique, la capacité d'assainissement et la stratégie de placement.

Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs, avec total du bilan¹

T 2.1

Nombre d'assurés actifs	Institutions de prévoyance		Assurés actifs		Total du bilan en milliers de francs	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Total	1 353	1 320	4 619 879	4 736 943	1 066 089 722	1 129 123 285
1 – 29	124	112	1 439	1 193	2 244 409	2 054 992
30 – 99	164	167	10 343	10 560	5 446 175	6 110 454
100 – 299	309	287	58 164	55 150	24 379 974	24 398 864
300 – 999	359	350	205 037	200 839	76 088 494	75 509 360
1 000 – 2 999	203	202	348 731	342 878	113 576 025	115 820 863
3 000 – 9 999	110	117	634 452	663 797	185 504 868	202 948 967
10 000 – 29 999	51	51	884 267	905 236	267 259 230	276 801 931
à partir de 30 000	33	34	2 477 446	2 557 290	391 590 547	425 477 854

¹ sans les actifs / passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

Institutions de prévoyance (IP), total du bilan, assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2023

T 2.2

IP selon forme administrative et forme juridique	Nombre d'IP	Total du bilan ¹ en mios de francs	Assurés actifs	Rentes ²		Prestations réglementaires en capital ³	
				Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs	Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs
Total	1 320	1 129 123	4 736 943	1 278 978	31 955	63 509	16 150
de droit privé	1 254	856 552	4 078 729	950 865	21 887	55 866	14 139
de droit public	66	272 571	658 214	328 113	10 068	7 643	2 011
Fondations collectives et communes	232	587 834	3 511 101	750 062	16 741	46 473	10 422
de droit privé	210	401 711	3 065 640	524 450	9 601	41 243	9 074
de droit public	22	186 123	445 461	225 612	7 140	5 230	1 348
Autres IP	1 088	541 289	1 225 842	528 916	15 214	17 036	5 728
de droit privé	1 044	454 841	1 013 089	426 415	12 286	14 623	5 065
de droit public	44	86 448	212 753	102 501	2 928	2 413	663

¹ sans les actifs / passifs de contrats d'assurance² à la date de clôture³ en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques

T 2.3

Couverture des risques	Nombre d'IP				Assurés actifs			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Total	1 434	1 389	1 353	1 320	4 401 466	4 477 775	4 619 879	4 736 943
IP autonome – sans réassurance	275	267	265	262	1 516 163	1 505 808	1 516 215	1 561 466
IP autonome – avec assurance excess-of-loss / stop-loss	271	251	227	220	864 788	885 765	911 744	943 664
IP semi-autonome ¹	669	662	668	658	1 199 126	1 347 858	1 476 937	1 547 778
IP semi-autonome ²	130	122	111	104	44 814	44 075	46 212	50 232
IP collective – avec couverture complète	65	59	55	46	743 961	657 573	624 968	587 686
IP selon l'art. 1e OPP 2 – avec choix de la stratégie de placement	24	28	27	30	32 614	36 696	43 803	46 117

¹ rentes de vieillesse garanties par l'IP ou capital versé aux destinataires, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance² constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

3 Actifs – placements

Variations du total du bilan des caisses de pensions

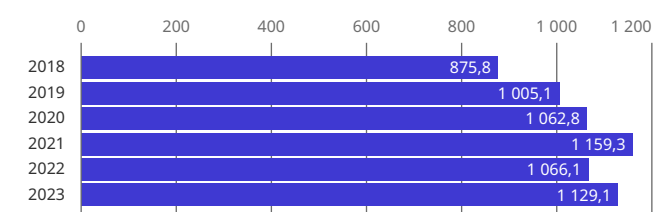
En 2023, les caisses de pensions suisses se sont remises des mauvais résultats des placements enregistrés en 2022. La valeur totale de leurs placements¹ a en effet augmenté de 5,9% pour atteindre 1129,1 milliards de francs (graphique G3.1). Cette hausse a été supérieure à la croissance moyenne sur le long terme, qui a affiché 4,6% par an entre 2004 et 2023. Le total du bilan n'a cependant pas dépassé le record atteint en 2021.

C'est en premier lieu la performance des placements qui accroît les actifs d'une caisse de pensions. Depuis 2017, la modification des solutions de réassurance contribue toutefois également à cette hausse.

Les actifs de contrats d'assurance, non compris dans le total des actifs, ont diminué de 1,7% en 2023 pour se situer à 117,7 milliards de francs (niveau record en 2017: 147,3 milliards de francs).

Évolution du total du bilan G3.1

En milliards de francs¹



¹ sans les actifs de contrats d'assurance

État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.48
© OFS 2025

Les actions et les obligations occupent une plus grande place au bilan

Les fluctuations sur les marchés financiers entre 2021 et 2023 ont exercé beaucoup d'influence sur l'évolution de l'allocation d'actifs. La plus grande catégorie d'actifs, c'est-à-dire les actions, est passée à 341,0 milliards de francs (+10,6%), suivie de près par

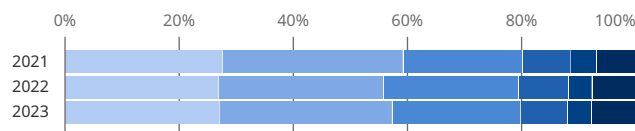
¹ Les notions de «total des placements» et «total des actifs» sont utilisées de manière interchangeable dans cette publication. Les différentes catégories de placements sont calculées par rapport au total des actifs du bilan. Pour les calculs des allocations, le poste B Compte de régularisation actif est ainsi inclus dans la catégorie de placements Autres.

les obligations, qui ont totalisé 308,7 milliards de francs (+6,7%). Relevons que les biens immobiliers, qui ont représenté 22,5% du bilan (23,6% en 2022), ont nettement dépassé leur part de 2021 (20,9%) (graphique G3.2). En termes de valeur, ils ont atteint un nouveau maximum en 2023, totalisant 253,5 milliards de francs (+0,9%). À l'inverse, les actions et les obligations sont demeurées en deçà de leur niveau record de 2021 (366,9 milliards de francs pour les actions et 322,4 milliards de francs pour les obligations). Les prêts hypothécaires et les placements dans les infrastructures complètent de plus en plus les placements immobiliers directs et indirects.

Catégories de placements G3.2

En % du total des actifs¹

■ Obligations ■ Actions ■ Biens immobiliers ■ Placements alternatifs
■ Liquidités et placements à court terme ■ Autres



¹ sans les actifs de contrats d'assurance

État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.24
© OFS 2025

Évolution des prêts hypothécaires, des placements dans les infrastructures et des placements alternatifs²

Comme mentionné plus haut, les prêts hypothécaires ont poursuivi leur progression pour se situer à 29,0 milliards de francs (+7,9%). Leur part au bilan (2,6%) a ainsi atteint sa valeur la plus élevée depuis 2009.

La catégorie de placements Infrastructures a augmenté à 13,0 milliards de francs (+20,0%) et est investie à 99,2% dans des véhicules de placement collectifs. Ajoutée aux 11,3 milliards de francs d'infrastructures, qui restent classés parmi les placements alternatifs, la part des infrastructures dans le bilan s'élève à 2,2% (2,0% en 2022).

² conformément à l'art. 53, al. 4, OPP 2

Les placements alternatifs ont reculé de 1,5% pour s'établir à 92,4 milliards de francs, principalement en raison de la baisse des Hedge Funds (11,5 milliards de francs; -13,0%) et des Private Equity³ (27,9 milliards de francs; -1,5%), représentant ainsi 8,2% du total du bilan (8,8% en 2022).

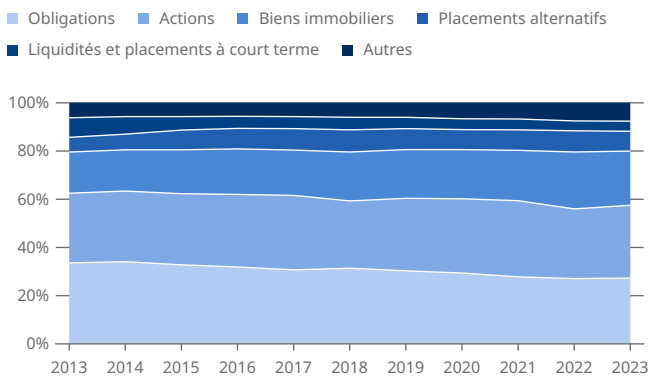
Liquidités et autres postes de l'actif

Après avoir représenté une part historiquement basse du bilan (4,1%), les liquidités et les placements à court terme ont de nouveau augmenté, s'accroissant de 7,3% et s'inscrivant à 47,4 milliards de francs (soit 4,2% du bilan). Cette hausse a subi l'influence de l'évolution des taux d'intérêt.

La catégorie Autres (7,6% du bilan) présentée dans les graphiques G3.2 et G3.3 comprend, outre les prêts hypothécaires et les infrastructures commentés plus haut, les placements collectifs mixtes (19,3 milliards de francs), les placements auprès de l'employeur (16,1 milliards de francs), ainsi que les créances et prêts (7,3 milliards de francs). Se situant à 1,4 milliard de francs, les autres actifs et les actifs de régularisation représentent une part du bilan qui est de l'ordre du pour mille (0,1%).

Évolution des catégories de placements G3.3

En % du total des actifs¹



¹ sans les actifs de contrats d'assurance

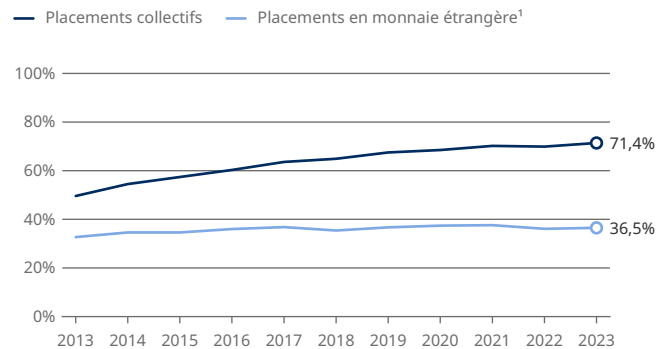
État des données: 13.11.2024 gr-f-13.03.01.26A
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions © OFS 2025

Les placements en monnaie étrangère étaient à 87,5% collectifs

Les placements collectifs au sens des art. 56 et 56a OPP 2 ont enregistré une hausse de 8,2% et atteint 806,1 milliards de francs, soit 71,4% du total du bilan (69,9% en 2022) (graphique G3.4). Cette augmentation peut s'expliquer en partie par une réallocation en actions et obligations.

³ Les créances ou participations selon l'art. 53, al. 1, let. d^{er}, OPP 2 d'un montant s'élevant seulement à 156,9 millions de francs sont prises en compte sous Private Equity dans la présente publication.

Évolution de la part des placements collectifs et en monnaie étrangère G3.4



¹ selon les catégories de placements obligations, biens immobiliers, actions et infrastructures

État des données: 13.11.2024 gr-f-13.03.01.26B
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions © OFS 2025

Les obligations suisses ont augmenté à 147,3 milliards de francs (+10,5%), la hausse s'expliquant en partie par des revalorisations dues à la nouvelle baisse des taux d'intérêt en Suisse. Quant à la part des placements collectifs en obligations suisses, elle a même augmenté à 100,1 milliards de francs (+16,5%); un accroissement qui tend à montrer que les caisses de pensions se sont davantage tournées vers les obligations collectives suisses en 2023.

Les obligations étrangères, surtout en monnaie étrangère, ont enregistré une hausse moins forte. Cette évolution pourrait être en partie liée aux pertes de change sur des placements sans garantie dans la zone du dollar américain et de l'euro. Le fait que le niveau des taux d'intérêt soit resté élevé aux États-Unis, empêchant en général de réaliser des gains sur les cours pour les durées résiduelles, explique sans doute aussi pourquoi les obligations étrangères en monnaie étrangère n'ont augmenté que de 3,9% pour s'établir à 134,4 milliards de francs.

Les cours de la bourse ayant suivi une hausse, les actions ont augmenté à 341,0 milliards de francs (+10,6%), tandis que les actions placées collectivement ont progressé à 276,3 milliards de francs (+13,9%).

Les conditions du marché ont été difficiles pour les biens immobiliers à l'étranger. Alors qu'elle s'était considérablement développée en 2021, la valeur de cette catégorie d'actifs a baissé de 8,6% pour s'établir à 36,5 milliards de francs.

Les positions en monnaie étrangère des obligations, des biens immobiliers, des actions et des infrastructures ont augmenté au total de 6,9% pour se situer à 411,9 milliards de francs, dont 87,5% de placements collectifs.

71,4% des placements sont **collectifs**.

4 Passifs et données techniques

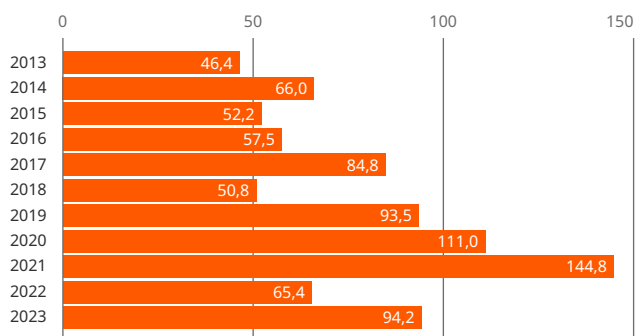
Réserves de fluctuation de valeur

Toute institution de prévoyance qui gère elle-même sa fortune doit constituer une réserve de fluctuation de valeur pour compenser les variations sur les marchés des capitaux. Selon la stratégie de placement, la valeur cible de cette réserve se situe entre 10% et 20% des avoirs de prévoyance. En général, plus la part d'actions est importante, plus la valeur cible de la réserve devrait être élevée. La réserve de fluctuation de valeur correspond à la différence entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance¹. Cette réserve est constituée durant les années où les rendements des placements sont bons, tandis que des pertes de valeurs conduiront à sa réduction durant les années marquées par de mauvais rendements.

En raison des turbulences qui ont agité les marchés financiers en 2022, les réserves de fluctuation de valeur avaient diminué de moitié, passant de 144,8 à 65,4 milliards de francs. En 2023, leur valeur est remontée à 94,2 milliards de francs (graphique G 4.1). Ce niveau avoisine certes celui de 2019, mais la part de la réserve de fluctuation de valeur dans le total du bilan (8,3%) était inférieure en 2023 à celle de 2019 (9,3%) (graphique G 4.2).

Évolution des réserves de fluctuation de valeur

En milliards de francs

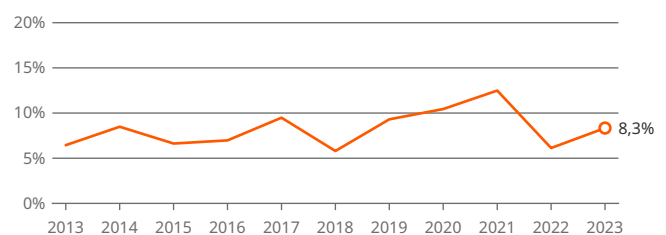


État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.29A
© OFS 2025

Évolution du pourcentage de la réserve de fluctuation de valeur par rapport au bilan

En % du total du bilan¹



¹ sans les passifs de contrats d'assurance

État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.29B
© OFS 2025

En 2023, 55,7% des institutions de prévoyance (IP)² disposaient de réserves de fluctuation de valeur supérieures à 10%. Les 44,3% d'IP restantes, dont les réserves de fluctuation de valeur équivalaient à 10% ou moins, regroupaient néanmoins 63,4% des assurés actifs et 55,0% du total du bilan (graphique G 4.3).

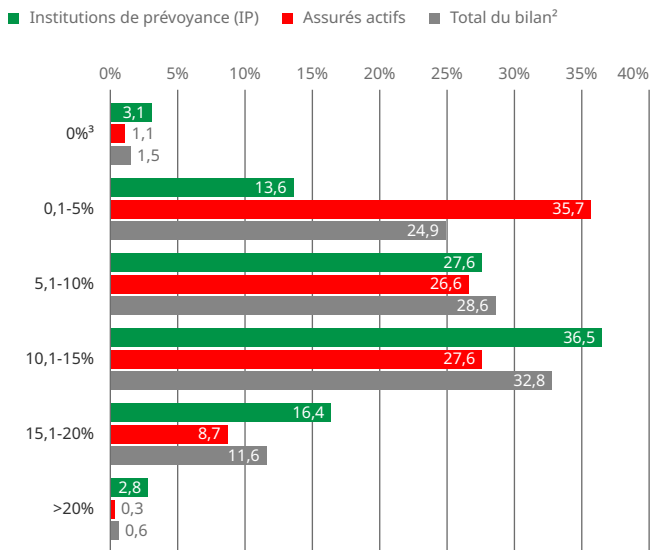
Si une année devait s'avérer mauvaise en termes de placements, ces IP auraient de la peine à conserver un taux de couverture de plus de 100%. La situation s'est toutefois nettement améliorée par rapport à l'année précédente, où 60,7% des IP présentaient encore des réserves de fluctuation dont la valeur n'excédait pas 10%.

¹ jusqu'à la valeur cible de la réserve, puis fonds libres

² IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur¹

G4.3



¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP
² sans les passifs de contrats d'assurance
³ sans la réserve de fluctuation de valeur et les fonds libres

État des données: 13.11.2024 gr-f-13.03.01.20
 Source: OFS – Statistique des caisses de pensions © OFS 2025

Le taux de couverture est remonté

L'année 2023 a été favorable aux placements et a ainsi amélioré le taux de couverture des caisses de pensions suisses. De plus, certaines IP ont augmenté leur taux d'intérêt technique (graphique G4.5), opération qui a abaissé leurs engagements et accru leur taux de couverture. En 2023, seules 34 IP³, réunissant 3,9% des assurés actifs, présentaient encore un découvert. L'année précédente, 84 IP et 11,8% des assurés actifs se trouvaient dans cette situation. En 2023, la majorité des assurés actifs, soit 2 016 148 (55,3%), étaient affiliés à une IP dont le taux de couverture était compris entre 100% et 109,99% (graphique G4.4, tableau T4.2).

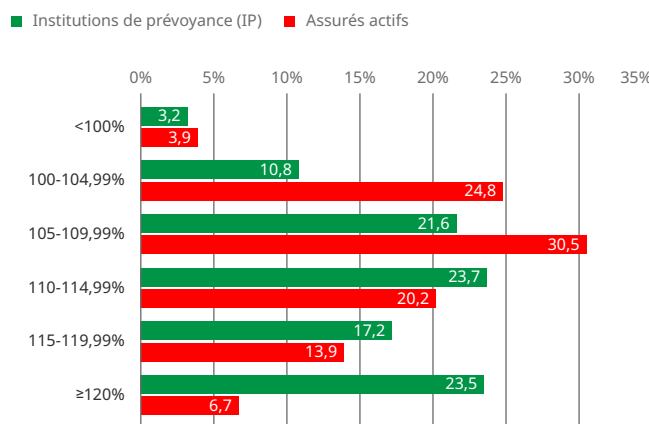
Les 30 IP de droit public avec capitalisation partielle sont parvenues à réduire leur découvert, qui est passé de 34,9 milliards de francs en 2022 à 33,3 milliards de francs (tableau T4.1).

³ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture¹

G4.4

Taux de couverture en %



¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

État des données: 13.11.2024 gr-f-13.03.01.08
 Source: OFS – Statistique des caisses de pensions © OFS 2025

Total du bilan: 1129,1 milliards de francs
 dont **586,1 milliards de francs** de capital de prévoyance assurés actifs
 dont **402,3 milliards de francs** de capital de prévoyance bénéficiaires de rente
 dont **94,2 milliards de francs** de réserves de fluctuation de valeur
 dont **-34,4 milliards de francs** de découvert

Convergence du taux d'intérêt technique entre 1,50% et 2,49%

Se fondant sur la directive technique 4 (DTA 4), l'expert en prévoyance professionnelle recommande régulièrement un taux d'intérêt technique à l'organe suprême de l'institution de prévoyance. La limite supérieure du taux d'intérêt technique au sens de la DTA 4 était fixée à 2,98% au 30 septembre 2022 pour les IP utilisant des tables de génération⁴. Elle a été relevée à 3,63% au 30 septembre 2023.

Amorcée en 2022, la tendance au relèvement des taux d'intérêt techniques s'est donc poursuivie en 2023. Elle fut particulièrement marquée lorsque le taux d'intérêt technique appliqué se situait entre 1,50% et 1,99%. Alors que 58,4% des assurés actifs étaient encore affiliés à une IP⁵ avec un taux d'intérêt technique dans cet intervalle en 2022, ils n'étaient plus que 40,9% en 2023.

⁴ Elle était fixée à 2,68% au 30 septembre 2022 et à 3,33% au 30 septembre 2023 pour les IP utilisant des tables périodiques.

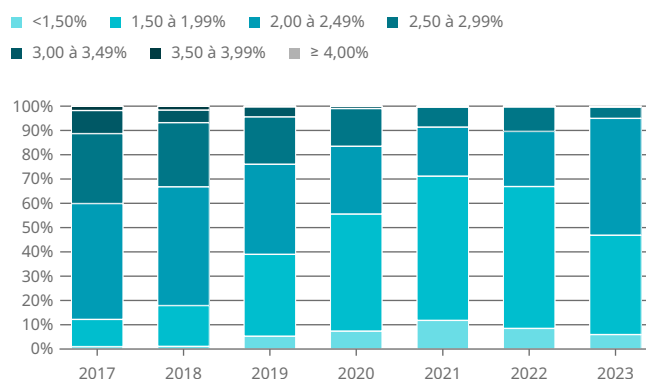
⁵ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Par conséquent, 48,2% des assurés actifs étaient affiliés à une IP appliquant un taux d'intérêt technique compris entre 2,00% et 2,49% en 2023, contre seulement 22,7% l'année précédente. Les taux d'intérêt techniques n'ont toutefois pas été relevés de manière globale. La part des assurés actifs affiliés à une IP appliquant un taux d'intérêt technique compris entre 2,50% et 2,99% a en effet diminué, passant de 10,1% en 2022 à 4,7% en 2023 (graphique G4.5, tableau T4.3⁶).

Les tables de mortalité servent à déterminer les capitaux de prévoyance et les provisions techniques. En 2023, l'utilisation des tables de génération s'est de nouveau accrue. Elles ont été appliquées par 59,8% des IP, qui réunissaient 65,9% des assurés (assurés actifs et bénéficiaires de rentes). L'année précédente, cette proportion n'atteignait que 57,2% des IP, qui regroupaient 64,9% des assurés (tableau T4.4⁷).

Évolution des parts des assurés actifs¹ selon le taux d'intérêt technique

G4.5



¹ sans les assurés actifs affiliés auprès d'une institution de prévoyance dont le taux d'intérêt technique employé est inconnu
Remarque: les catégories avec des montants insignifiants ne sont pas représentées dans le graphique, voir tableau T4.3.

État des données: 13.11.2024

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.42

© OFS 2025

Garantie de l'État des institutions de prévoyance de droit public

T4.1

Régime et garantie	Institutions de prévoyance		Assurés actifs		Découvert en millions de francs		Total du bilan ¹ en millions de francs	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Total	66	66	639 999	658 214	36 349	33 380	259 577	272 571
Capitalisation partielle – prestations sous garantie de l'État selon l'art. 72c LPP	30	30	390 350	399 451	34 891	33 292	159 012	165 901
Capitalisation complète – sans garantie de l'État	36	36	249 649	258 763	1 458	88	100 565	106 670

¹ sans les actifs / passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture¹

T4.2

Taux de couverture en %	Institutions de prévoyance		Part en %		Assurés actifs		Part en %	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Total	1 075	1 057	100,0	100,0	3 505 183	3 647 082	100,0	100,0
< 100	84	34	7,8	3,2	414 324	141 742	11,8	3,9
100 – 104,99	213	114	19,8	10,8	1 338 659	903 315	38,2	24,8
105 – 109,99	266	228	24,8	21,6	929 737	1 112 833	26,5	30,5
110 – 114,99	210	251	19,5	23,7	547 981	736 960	15,6	20,2
115 – 119,99	118	182	11,0	17,2	93 987	509 104	2,7	13,9
à partir de 120	184	248	17,1	23,5	180 495	243 128	5,2	6,7

¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

⁶ dans le texte, sans les parts provenant de la catégorie «sans données»

⁷ dans le texte, sans les parts provenant de la catégorie «sans données correspondantes»

Assurés actifs et part des bénéficiaires de rentes¹ selon le taux d'intérêt technique

T4.3

Taux d'intérêt technique ²	2020		2021		2022		2023	
	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %
Total	3 196 325	26,9	3 346 046	26,8	3 505 183	26,1	3 647 082	25,6
< 1,5%	235 796	54,6	395 368	45,2	297 951	41,8	215 713	47,9
1,50 – 1,99%	1 537 980	25,6	1 979 442	25,2	2 038 475	26,2	1 479 932	27,6
2,00 – 2,49%	888 996	29,1	672 478	25,2	792 483	22,7	1 741 714	21,0
2,50 – 2,99%	492 957	12,4	272 233	14,9	352 378	19,3	169 648	26,8
3,00 – 3,49%	29 880	47,2	9 327	37,7	7 346	36,5	5 937	38,5
3,50 – 3,99%	3 425	45,9	3 293	51,3	3 375	52,3	3 298	55,9
à partir de 4,0%	75	38,7	75	42,7	73	43,8	75	40,0
sans données ³	7 216	25,6	13 830	15,0	13 102	18,7	30 765	17,5

¹ par rapport au nombre d'assurés actifs² des institutions de prévoyance (IP) enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP³ p. ex. quelques institutions de prévoyance qui n'assurent pas elles-mêmes les prestations sous forme de rentes

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

Institutions de prévoyance (IP)¹, assurés actifs et bénéficiaires de rentes selon la table de mortalité

T4.4

	IP		Assurés actifs		Bénéficiaires de rentes	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Total des IP¹	1 075	1 057	3 505 183	3 647 082	913 581	932 377
IP à l'aide de tables périodiques	445	411	1 251 738	1 261 191	289 789	286 315
IP à l'aide de tables de génération	595	612	2 230 821	2 351 137	619 752	636 911
IP sans données correspondantes	35	34	22 624	34 754	4 040	9 151

¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

5 Compte d'exploitation

Cotisations et apports

Les cotisations et apports ordinaires et autres (lettre K, tableau T 5.1) ont augmenté de 2,6% en 2023, pour s'inscrire à 64,6 milliards de francs. Les cotisations réglementaires¹ des assurés actifs, dont le nombre s'est accru de 2,5%, ont progressé de 5,0% en 2023 pour se situer à 23,4 milliards de francs et celles des employeurs ont affiché une hausse de 4,5% pour se situer à 32,9 milliards de francs (graphique G 5.1).

Les versements uniques et les sommes de rachats des assurés actifs sont restés stables (+0,7%), alors que les versements uniques et les sommes de rachats des employeurs ont diminué de près de moitié (-46,3%). La variation des versements uniques du côté des employeurs résulte de la suppression des versements extraordinaires de certaines IP de droit public. Les employeurs ont par ailleurs prélevé 926,7 millions de francs dans les réserves de cotisations d'employeur pour financer les cotisations, tandis que 743,2 millions de francs ont été versés dans ces mêmes réserves.

Prestations réglementaires versées: 48,3 milliards de francs

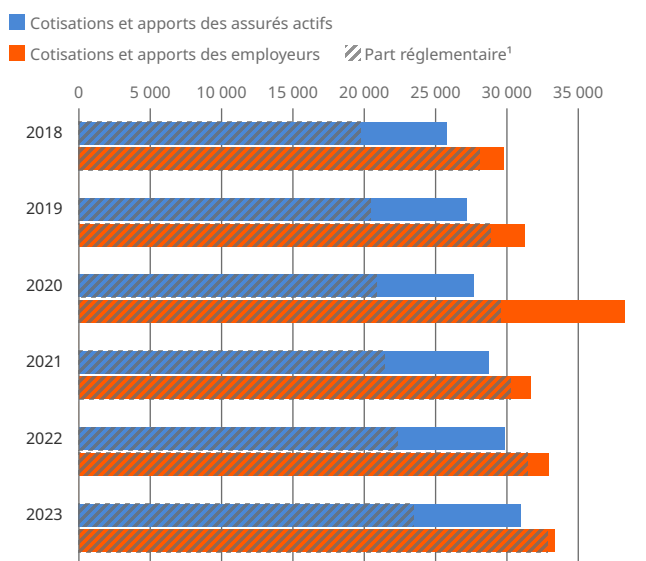
Les départs à la retraite continuant à intervenir au sein de générations à forte natalité, les dépenses relatives aux prestations et versements anticipés (103,0 milliards de francs) ont avoisiné les apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée (111,3 milliards de francs).

Les prestations réglementaires ont totalisé 48,3 milliards de francs (+5,3%), les rentes de vieillesse (25,7 milliards de francs) en représentant toujours la majeure partie. En 2023, les prestations en capital à la retraite ont augmenté de 14,7% pour s'inscrire à 15,0 milliards de francs.

Prestations réglementaires versées, en francs:
48,3 milliards total des prestations réglementaires
25,7 milliards rentes de vieillesse
15,0 milliards capital de vieillesse

Évolution des cotisations et des apports G5.1

En millions de francs



¹ cotisations réglementaires, supplémentaires et d'assainissement

État des données: 13.11.2024
 Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.34
 © OFS 2025

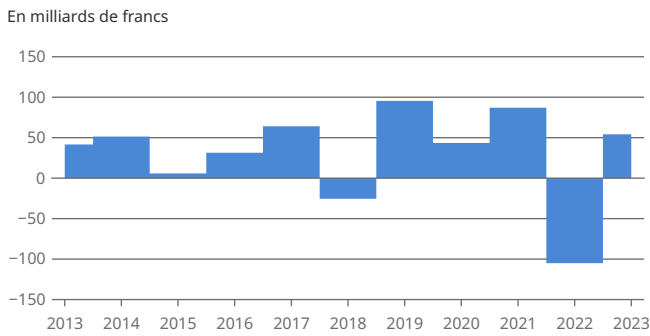
Résultat net positif

Le graphique G 5.2 présente l'évolution des résultats nets des placements au fil d'une décennie. Grâce à leur bonne performance sur les marchés financiers, les placements des caisses de pensions ont dégagé en 2023 un résultat net positif de 54,2 milliards de francs. En 2022, le résultat net de ces placements avait chuté à -105,1 milliards de francs en raison des turbulences qui avaient agité les marchés. À titre de comparaison, il s'élevait à 87,0 milliards de francs en 2021. Le résultat net de 2023 (4,8% du total du bilan) correspondait à peu près au niveau de 2020 (4,1% du total du bilan).

¹ cotisations réglementaires, y compris les cotisations supplémentaires et les cotisations d'assainissement

Résultats nets des placements

G5.2



État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions
gr-f-13.03.01.13 © OFS 2024

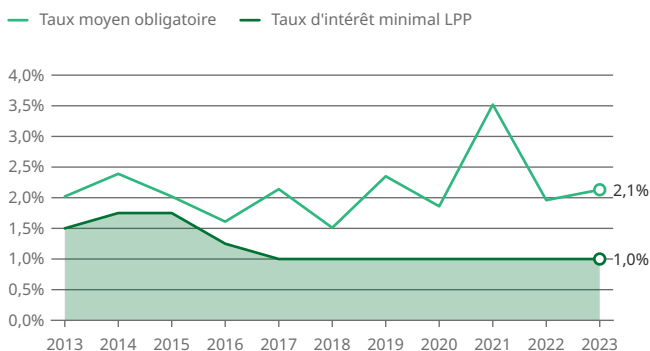
Retour à un excédent de produits

Les taux d'intérêt techniques ayant augmenté, comme expliqué au chapitre 4, les provisions techniques ont baissé de 5,4% pour se monter à 45,4 milliards de francs. La rémunération du capital épargne s'est nettement accrue, passant de 9,0 milliards de francs l'année précédente à 12,7 milliards de francs (graphique G5.3).

S'il a fallu dissoudre pour 79,3 milliards de francs de réserves de fluctuation de valeur en 2022, ces réserves ont pu être reconstituées à raison de 29,0 milliards de francs en 2023. Dans l'ensemble, les institutions de prévoyance ont réalisé un excédent de produits de 8,2 milliards de francs, alors qu'elles avaient enregistré un excédent de charges de 32,1 milliards de francs l'année précédente.

Évolution du taux d'intérêt moyen¹ crédité versus le taux d'intérêt minimal LPP

G5.3



¹ pondéré par le capital de prévoyance des assurés actifs

État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions
gr-f-13.03.01.39 © OFS 2025

Frais des caisses de pensions

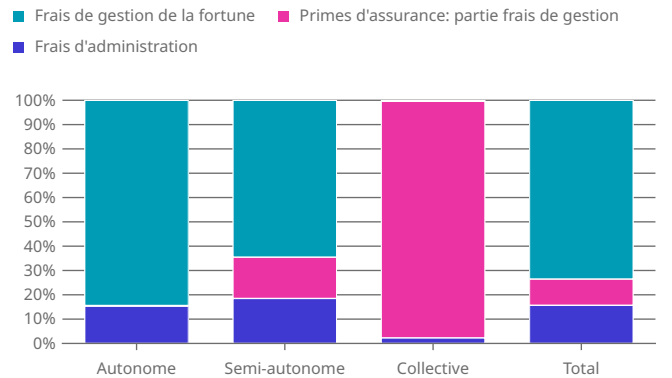
Une IP a différents types de frais. Ils comprennent tout d'abord les frais d'administration au sens de l'art. 48a, al. 1, OPP 2 (sans lettre b). Ces frais ont augmenté de 5,4% en 2023 pour s'élever à 1,1 milliard de francs. Le montant moyen des frais d'administration par assuré actif est ainsi passé de 218 à 224 francs. Les éléments de ces frais sont détaillés dans le tableau T5.2 à la lettre X. La couverture d'un ou de plusieurs risques entraîne ensuite des frais de gestion des primes d'assurance, qui figurent à la lettre S dans le tableau T5.2. Ces frais de gestion spécifiques n'ont augmenté que de 0,5% pour se situer à 713,0 millions de francs.

Enfin, les frais de gestion de la fortune constituent le plus grand poste parmi les frais. En 2023, ils s'élevaient à 4877,2 millions de francs (-20,5%) et correspondaient à 0,43% de la somme totale du bilan (0,58% en 2022). Cette diminution s'explique par la baisse des frais TER des placements collectifs² (Total Expense Ratio), qui représentaient 78,2% des frais de gestion de la fortune.

La répartition entre ces trois composantes des frais dépend pour beaucoup de l'étendue de la couverture confiée à une compagnie d'assurance. Le graphique G5.4 illustre cette répartition par type de couverture des risques (autonome, semi-autonome et assurance complète). La colonne de droite présente la moyenne de toutes les IP sans celles au sens de l'art. 1e OPP 2.

Frais des institutions de prévoyance selon la couverture des risques¹

G5.4



¹ sans les institutions de prévoyance selon l'art. 1e OPP 2
Remarque: les catégories avec des montants insignifiants ne sont pas représentées dans le graphique.

État des données: 13.11.2024
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions
gr-f-13.03.01.50 © OFS 2025

Les valeurs agrégées dans la présente publication ne correspondent **pas** aux chiffres macroéconomiques apurés des **transferts internes à l'intérieur du système**, entre institutions de prévoyance.

² conformément aux directives D-02/2013 de la CHS PP

Compte d'exploitation, 1^{re} partie

T5.1

Cotisations et prestations	En millions de francs		Variation en %
	2022	2023	
K Cotisations et apports ordinaires et autres	63 029	64 641	2,6
Cotisations réglementaires – assurés actifs	22 239	23 345	5,0
Cotisations réglementaires – employeurs	31 259	32 635	4,4
Prélèvement des réserves de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	-853	-927	8,6
Cotisations de fondations de financement ou d'autres IP, cotisations de tiers	170	148	-13,1
Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – assurés actifs	22	30	34,5
Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – employeurs	48	60	26,3
Versements uniques et sommes des rachats – assurés actifs	7 491	7 545	0,7
Versements uniques et sommes des rachats – employeurs	1 269	681	-46,3
Cotisations d'assainissement – assurés actifs	59	61	3,5
Cotisations d'assainissement – employeurs	146	166	13,1
Cotisations d'assainissement – bénéficiaires de rentes	-	-	...
Apports dans les réserves de cotisations d'employeur	1 030	743	-27,8
Subsides du fonds de garantie	149	154	3,4
L Prestations d'entrée	46 953	46 695	-0,5
Apports de libre passage	43 554	43 497	-0,1
Attributions en cas de reprise d'effectifs d'assurés	2 341	2 156	-7,9
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / le divorce	1 058	1 042	-1,5
K-L Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée	109 982	111 336	1,2
M Prestations réglementaires	-45 811	-48 252	5,3
Rentes de vieillesse	-25 366	-25 739	1,5
Rentes de survivants	-4 122	-4 163	1,0
Rentes d'invalidité	-2 147	-2 193	2,1
Autres prestations réglementaires	-14	-7	-48,9
Prestations en capital à la retraite	-13 041	-14 960	14,7
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-1 121	-1 190	6,2
N Prestations extra-réglementaires	-96	-121	26,6
O Prestations de sortie, versements anticipés, etc.	-54 656	-54 637	0,0
Prestations de libre passage en cas de sortie	-50 546	-50 618	0,1
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-1 372	-1 153	-16,0
Versements anticipés pour l'EPL / le divorce	-2 738	-2 866	4,7
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-100 563	-103 010	2,4

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

Compte d'exploitation, 2^e partie

T 5.2

Autres charges et produits		En millions de francs		Variation en %
		2022	2023	
P/Q	Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-19 501	-28 050	43,8
	Dissolution (+) / constitution (-) de capital de prévoyance assurés actifs, libération de primes incl.	-14 555	-15 163	4,2
	Charges (-) / produits (+) de liquidation partielle	140	-91	...
	Dissolution (+) / constitution (-) de capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-3 491	-3 930	12,6
	Dissolution (+) / constitution (-) de provisions techniques	7 331	2 580	-64,8
	Rémunération du capital épargne	-8 950	-12 728	42,2
	Dissolution (+) / constitution (-) de réserves de cotisations d'employeur	24	1 282	5281,6
R	Produits de prestations d'assurance	20 339	18 421	-9,4
	Prestations d'assurance	19 847	17 869	-10,0
	Parts aux bénéfices des assurances	492	552	12,3
S	Charges d'assurance	-15 512	-14 792	-4,6
	Primes d'assurance: partie épargne	-5 153	-4 963	-3,7
	Primes d'assurance: partie risque	-2 447	-2 514	2,7
	Primes d'assurance: partie frais de gestion	-709	-713	0,5
	Apports uniques aux assurances	-6 781	-6 127	-9,6
	Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-179	-241	34,5
	Cotisations au fonds de garantie	-243	-234	-3,6
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-5 255	-16 095	206,2
T	Résultat net des placements	-105 053	54 162	...
	dont frais de gestion de la fortune	-6 135	-4 877	-20,5
U	Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	-178	99	...
V	Autres produits	168	154	-8,8
	Produits de prestations fournies	51	59	15,9
	Produits divers	117	95	-19,5
W	Autres charges	-89	-59	-34,0
X	Frais d'administration	-1 006	-1 060	5,4
	Administration générale	-793	-833	5,1
	Marketing et publicité	-31	-33	6,8
	Courtages	-94	-103	9,6
	Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-72	-76	5,1
	Autorités de surveillance	-16	-15	-4,7
K-X	Excédent des produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation de valeur	-111 413	37 201	...
Y	Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de fluctuation de valeur	79 273	-28 992	...
Z	Excédent des produits (+) / excédent des charges (-)	-32 140	8 209	...

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

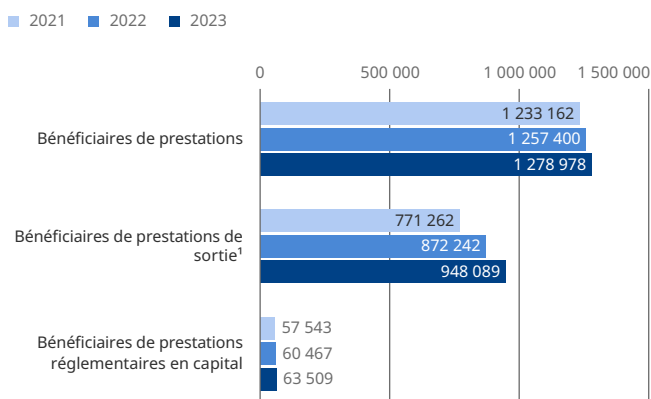
6 Bénéficiaires de prestations, prestations et plans de prévoyance

Hausse du nombre de bénéficiaires de prestations

Le nombre de bénéficiaires de rentes¹ a une nouvelle fois augmenté, de 1,7% (2,0% en 2022), pour s'établir à 1 278 978. Les montants annuels des rentes ont totalisé 32,0 milliards de francs, ce qui correspond à une hausse de 1,4% (2,4% en 2022).

Le nombre de bénéficiaires de prestations réglementaires en capital a augmenté de 5,0% (5,1% en 2022). En 2023, 63 509 personnes ont touché au total 16,2 milliards de francs de prestations de ce type en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité. Ce montant annuel s'est accru de 14,0% (14,8% en 2022) (graphique G6.1).

Bénéficiaires de prestations G6.1



¹ versements anticipés inclus

État des données: 13.11.2024
Source: OFS - Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.15
© OFS 2024

Rentes versées: 32,0 milliards de francs

Le montant des rentes de vieillesse versées en 2023 s'est élevé à 25,6 milliards de francs, soit un accroissement de 1,5% par rapport à l'année précédente. Les rentes de conjoint ont augmenté de 1,1% pour s'inscrire à 4,1 milliards de francs. Les rentes d'invalidité se sont également accrues pour totaliser 2,0 milliards de francs, soit une hausse de 1,6%. Seul le montant des rentes d'enfants et d'orphelin a diminué, de 1,4%, pour se situer à 286,4 millions de francs (graphique G6.2).

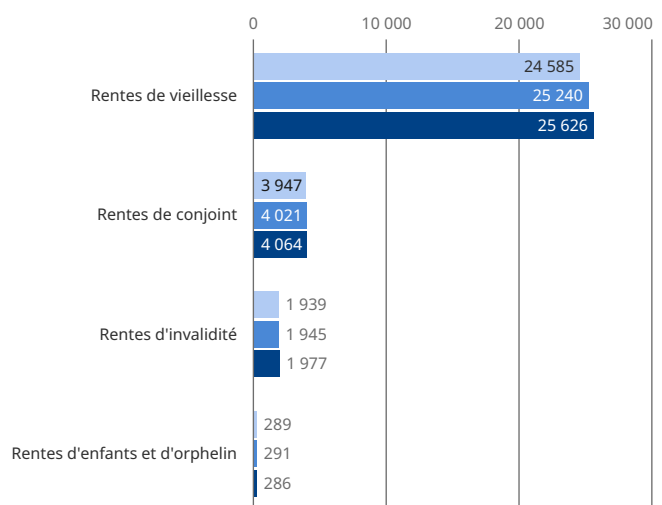
¹ bénéficiaires d'une rente de vieillesse, d'une rente d'invalidité, d'une rente de conjoint, d'une rente d'enfant ou d'orphelin et d'autres rentes

Rentes

G6.2

En millions de francs

■ 2021 ■ 2022 ■ 2023



État des données: 13.11.2024
Source: OFS - Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.05
© OFS 2024

Moyennes annuelles

La rente de vieillesse annuelle moyenne s'est encore abaissée de 0,9% pour se situer à 27 983 francs. Ce sont surtout les retraits partiels de capital au moment de la retraite qui tendent à réduire le montant moyen des rentes de vieillesse restantes. Les rentes de divorce, de plus en plus souvent incluses dans les rentes de vieillesse depuis 2017, devraient également exercer une influence négative, mais minime, sur le montant moyen des rentes de vieillesse.

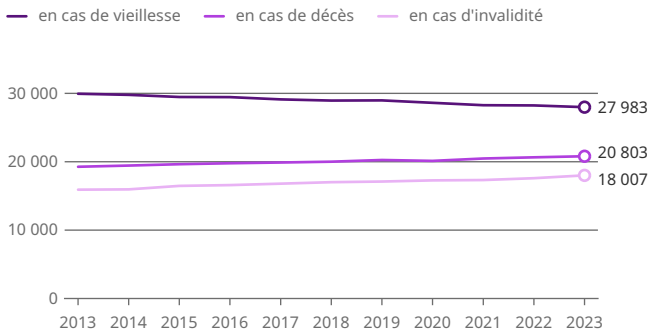
Les prestations moyennes en capital à la retraite ont augmenté de 8,8% pour s'établir à 261 362 francs.

La rente d'invalidité moyenne a augmenté de 2,3% pour atteindre 18 007 francs. Le montant moyen de la rente de conjoint n'a connu qu'une faible hausse de 0,8% pour se situer à 20 803 francs.

Moyennes annuelles, en francs:
27 983 rente de vieillesse
20 803 rente de conjoint
18 007 rentes d'invalidité
261 362 capital de vieillesse

Évolution des rentes annuelles moyennes G6.3

En francs



État des données: 13.11.2024

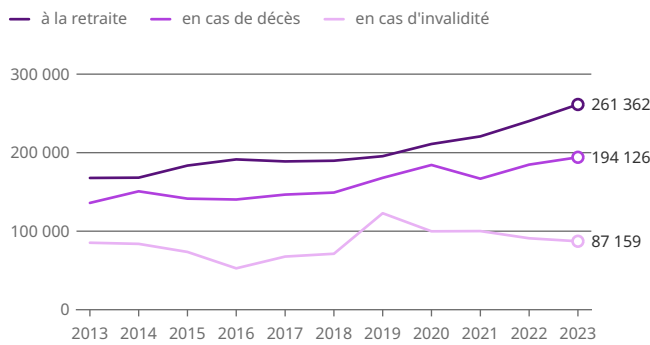
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.40

© OFS 2025

Évolution de la moyenne des prestations en capital G6.4

En francs



État des données: 13.11.2024

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.41

© OFS 2025

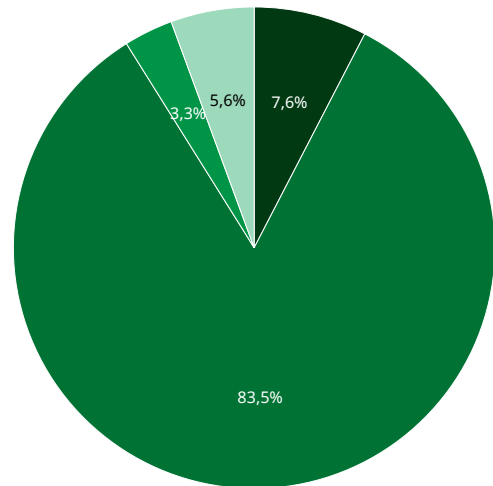
Les plans minimaux toujours moins nombreux

La statistique des caisses de pensions révèle que les assurés actifs comprenaient 2,07 millions de femmes et 2,66 millions d'hommes en 2023. Seuls 7,6% de ces personnes étaient encore affiliées à un plan qui n'assure que le régime obligatoire LPP (graphique G6.5, tableau T6.2). L'année précédente, leur proportion était encore de 8,8%.

Le nombre d'assurés actifs couverts selon un plan de prévoyance enveloppant a par conséquent augmenté et s'est accru de 4,4% pour atteindre 3 955 353 personnes (83,5% des assurés actifs).

Parts des assurés actifs selon le type de plans G6.5

■ Plan minimum LPP ■ Plan enveloppant
 ■ Plan uniquement subobligatoire¹
 ■ Assurés cotisant uniquement pour les risques



¹ Le double comptage est compensé dans les plans subobligatoires.

État des données: 13.11.2024

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions

gr-f-13.03.01.35

© OFS 2025

Bénéficiaires et prestations

T6.1

Genre de prestations	Bénéficiaires		Variation en %	Montant annuel en millions de francs		Variation en %	Moyenne en francs	
	2022	2023		2022	2023		2022	2023
Rentes¹	1 257 400	1 278 978	1,7	31 499	31 955	1,4	25 051	24 985
Rentes de vieillesse ²	893 888	915 789	2,5	25 240	25 626	1,5	28 236	27 983
Rentes d'invalidité	110 559	109 773	-0,7	1 945	1 977	1,6	17 594	18 007
Rentes d'enfants ³	42 903	42 845	-0,1	191	188	-1,0	4 436	4 400
Rentes de conjoint	194 771	195 350	0,3	4 021	4 064	1,1	20 646	20 803
Rentes d'orphelin	15 047	14 988	-0,4	100	98	-2,3	6 655	6 529
Autres rentes	232	233	0,4	2	2	-12,3	9 328	8 142
Prestations réglementaires en capital	60 467	63 509	5,0	14 162	16 150	14,0	234 212	254 287
à la retraite	54 273	57 237	5,5	13 041	14 960	14,7	240 291	261 362
en cas de décès	5 942	6 014	1,2	1 098	1 168	6,3	184 771	194 126
en cas d'invalidité	252	258	2,4	23	22	-1,9	90 960	87 159
Prestations de sortie et versements anticipés	872 242	948 089	8,7	53 284	53 484	0,4	61 089	56 413
Prestations de libre passage (PLP) en cas de sortie	809 036	880 720	8,9	49 696	49 769	0,1	61 427	56 510
PLP payées en espèces	32 079	35 835	11,7	850	849	-0,1	26 489	23 692
Versements anticipés pour la propriété du logement (EPL)	21 850	22 251	1,8	1 877	1 995	6,3	85 914	89 667
Versements en cas de divorce	9 277	9 283	0,1	861	871	1,2	92 760	93 814

¹ bénéficiaires et rentes à la date de clôture² y compris rentes transitoires et rentes de divorce³ rentes d'enfants de retraités et d'enfants d'invalides

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

Assurés actifs selon le type de plan

T6.2

Assurés actifs	2022		2023	
	Nombre d'assurés actifs	en % des assurés actifs	Nombre d'assurés actifs	en % des assurés actifs
Total des assurés actifs	4 619 879	100,0	4 736 943	100,0
Assurés ayant un plan minimum LPP	405 249	8,8	357 672	7,6
Assurés ayant un plan enveloppant	3 789 426	82,0	3 955 353	83,5
Assurés selon des plans uniquement subrogatoires	170 892	3,7	193 635	4,1
<i>Doubles comptages¹</i>	-17 553	-0,4	-36 821	-0,8
Assurés risques uniquement	271 865	5,9	267 104	5,6

¹ résultant des assurés qui figurent dans un plan de base (minimum LPP ou enveloppant) et dans un plan subrogatoire dans la même IP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2023

© OFS 2025

7 Conception de l'enquête

But et déroulement de l'enquête

Cette publication présente les principaux chiffres de la prévoyance professionnelle en Suisse. Elle rend compte en particulier de la situation et de l'évolution des caisses de pensions ou, dans le langage de spécialistes, des institutions de prévoyance (IP). Les résultats détaillés de cette publication se rapportent à la date du 31 décembre 2023, soit à l'année 2023. Les chiffres sont agrégés afin de préserver l'anonymat des participants.

Les données sont collectées chaque année à l'aide de questionnaires électroniques remplis par les institutions de prévoyance. Les collaborateurs de la section Prévoyance professionnelle (BEVO) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) contrôlent ensuite la plausibilité des données et les traitent. Le questionnaire standard utilisé repose sur les recommandations «Swiss GAAP RPC 26» relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance. Pour l'enquête annuelle, il comprend principalement des données liées à la structure, aux assurés, aux prestations ainsi qu'à des aspects relevant de la comptabilité (bilan et compte d'exploitation). En revanche, bien que le total des actifs / passifs de contrats d'assurance soit également relevé, il n'est pas compris dans la comptabilité, mais présenté et agrégé de manière séparée.

Le relevé des classes d'âge des assurés et de la plupart des éléments réglementaires n'est effectué que tous les cinq ans dans le cadre du relevé exhaustif afin d'alléger la charge des participants.

Année sous revue:

Les chiffres et les résultats commentés de cette publication se rapportent à la date du **31 décembre 2023**, soit à l'exercice comptable 2023.

Autres débouchés de l'enquête

Les résultats définitifs et condensés de cette enquête ont déjà paru via un communiqué de presse et sont disponibles en ligne depuis fin 2024. En sus de graphiques et de tableaux, la banque de données de la statistique interactive (STAT-TAB) donne la possibilité aux utilisateurs d'effectuer leur propre sélection. Les principaux résultats ont aussi paru sous la forme d'un dépliant de poche intitulé «Statistique des caisses de pensions – Chiffres clés 2021–2023». Tous ces produits sont disponibles en ligne sur www.statistique.ch → Statistiques → Sécurité sociale → Prévoyance professionnelle. L'enquête fournit également des données à d'autres acteurs de l'OFS, tels que les comptes nationaux et les comptes globaux de la protection sociale. Des chiffres sont livrés à d'autres organismes suisses comme, par exemple, à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces données sont également reprises à l'international dans les enquêtes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Enfin, ces données intéressent généralement les milieux scientifiques et politiques, des associations, des spécialistes et le grand public.

L'institution de prévoyance comme unité statistique

L'enquête est menée exclusivement auprès des IP offrant aux salariés et aux indépendants, dans le cadre du 2^e pilier, une protection contre les risques économiques liés à la vieillesse, au décès ou à l'invalidité. Le relevé est effectué auprès de toutes les IP de droit public et de droit privé comptant des assurés actifs et des prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et surobligatoires. L'enquête étant obligatoire, elle porte de manière exhaustive sur ces catégories d'institutions.

Unité statistique:

IP = institution de prévoyance de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et/ou surobligatoires
= **caisse de pensions**

Les institutions non incluses dans l'enquête

Ne sont pas considérées dans l'enquête, les institutions dont l'activité se limite à une partie seulement des trois protections. C'est le cas par exemple des fondations de libre passage, des fondations de placements pour caisses de pensions ainsi que des institutions qui n'accordent une aide qu'en cas de difficulté passagère. De plus, l'enquête ne tient pas compte des institutions dont les membres n'appartiennent pas nécessairement à une entreprise, à une administration ou à un corps de métier déterminé. Les caisses de régime de retraite, les IP internationales ainsi que les institutions relevant du 3^e pilier ne font pas non plus partie des institutions interrogées. Enfin, les IP nouvellement créées, mais pas encore en activité durant l'année sous revue, n'ont pas été prises en compte.

Publication complémentaire sur les fonds de bienfaisance

Dans le cadre de la présente enquête annuelle 2023, les fonds de bienfaisance, les fondations de financement, les caisses de retraite anticipée ainsi que les caisses fermées pour rentiers et les institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités n'ont été consultés que sur le total du bilan. C'est pourquoi aucune donnée relative à cette partie (1159 IP, total du bilan de 17,8 milliards de francs) de la prévoyance professionnelle n'est publiée. Des données plus détaillées sont relevées tous les cinq ans dans le cadre du relevé exhaustif. Les derniers résultats sont consultables en ligne dans la publication www.statistique.ch → Statistiques → Sécurité sociale → Prévoyance professionnelle «*Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2020*».

Institutions interrogées durant l'exercice 2023
1320 caisses de pensions (cette publication)
1159 institutions telles que fonds de bienfaisance
 (uniquement le total du bilan)

Glossaire

Actifs/passifs de contrats d'assurance

Valeurs des contrats de réassurance auprès de compagnies d'assurance pour couvrir les engagements des institutions de prévoyance vis-à-vis de leurs assurés.

Avoir de vieillesse

Ensemble des bonifications de vieillesse annuelles créditées aux assurés, ainsi que des *prestations de libre passage* et des *rachats* volontaires, le tout majoré des *intérêts*. L'avoir de vieillesse LPP est la part provenant du minimum LPP obligatoire. Cette part doit être comptabilisée séparément (comptes témoins).

Caisse de pensions

se référer à *institution de prévoyance (IP)*

Capital de prévoyance

Capital de couverture nécessaire au financement de tous les engagements réglementaires pris envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes. Il s'agit des *avoirs de vieillesse* et de la valeur actuelle des rentes acquises (y compris les *intérêts*) au jour déterminant.

Capitalisation partielle

Le choix de régime de financement de certaines institutions de prévoyance de *droit public* selon l'art. 72a de la LPP. Les institutions en capitalisation partielle bénéficient de la garantie de l'État (au sens de l'art. 72c de la LPP) pour leurs engagements.

Cotisations des assurés actifs

Versements réglementaires effectués par les salariés pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse, ainsi que des éventuelles cotisations des risques et des contributions aux *frais d'administration*.

Cotisations des employeurs

Versements réglementaires effectués par les employeurs pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse, des cotisations des risques ainsi que des contributions aux *frais d'administration*. La somme de ces cotisations doit être au moins égale à la somme des *cotisations des assurés actifs* (selon l'art. 66, al. 1 de la LPP).

Couverture des risques

se référer au *tableau T3* à la fin du glossaire

Découvert

Si le *taux de couverture* d'une institution de prévoyance est inférieur à 100%, il existe un découvert. Dans cette publication, cela inclut également les engagements non capitalisés des institutions de *droit public* en *capitalisation partielle*.

Enregistrement LPP

Toutes les institutions de prévoyance qui pratiquent le régime de l'assurance obligatoire de la LPP doivent se faire enregistrer dans le registre de la prévoyance professionnelle (selon l'art. 48 de la LPP).

Forme administrative

se référer au *tableau T2* à la fin du glossaire

Forme juridique

se référer au *tableau T1* à la fin du glossaire

Frais d'administration

Dans cette publication, les frais d'administration visibles dans le compte d'exploitation (au sens de l'art. 48a, al. 1 de l'OPP 2) incluent séparément les frais liés à l'administration directe des caisses de pensions et ceux liés à la gestion de leur fortune.

Frais TER

Indication d'une partie des frais de gestion de la fortune liée aux placements collectifs. Conformément aux directives D-02/2013 du 23.04.2013 de la CHS PP, ces charges doivent être indiquées séparément dans l'annexe aux comptes, tout comme le taux de transparence associé aux frais liés à l'ensemble des placements.

Institution de prévoyance (IP)

Institution finançant des prestations périodiques (rentes) et/ou uniques (capital) à l'âge de la retraite et dans les cas de risques de décès et d'invalidité. Il s'agit de l'unité statistique de cette enquête et le mot «caisse de pensions» est alternativement utilisé dans cette publication.

Placements alternatifs

Une catégorie des placements comprenant tous les placements alternatifs autorisés selon l'art. 53, al. 1 de l'OPP 2. Dans cette publication, cela inclut notamment Private Equity, Hedge Funds, Insurance Linked Securities, matières premières et infrastructures. Conformément à l'art. 53, al. 4 de l'OPP 2, tous les placements alternatifs sont aussi des *placements collectifs*.

Placements collectifs

Placements en capital (au sens de l'art. 56 de l'OPP 2) investis par le biais de fonds ou fondations de placements ainsi que de sociétés d'investissement.

Plan enveloppant

Plan de prévoyance réunissant des prestations obligatoires ainsi que surobligatoires.

Plan minimum LPP

Plan de prévoyance ne couvrant que la partie obligatoire.

Prestations de libre passage

Ensemble des *avoirs de vieillesse* (ou valeur des prestations acquises en *primauté des prestations*) qui doivent être transférées en cas de changement ou arrêt d'emploi d'un assuré. Les comptes ou dépôts auprès des fondations de libre passage ou les polices de libre passage auprès des compagnies d'assurance en font également partie. Ces prestations sont régies dans le cadre de la LFLP.

Primauté des cotisations

Les prestations de vieillesse sont fixées sur la base de l'*avoir de vieillesse* épargné grâce aux cotisations. Le régime légal obligatoire est établi sur la base de ce système.

Primauté des prestations

L'ensemble des prestations sont prédéterminées, et ce en pourcentage du salaire assuré.

Provisions techniques

Provisions dans le but de couvrir les risques actuariels supportés par l'institution de prévoyance elle-même (p. ex. pour l'augmentation de l'espérance de vie ou pour le changement de paramètres techniques).

Rachat

Un assuré actif a le droit de verser des sommes de rachat auprès de son institution de prévoyance afin d'atteindre les prestations maximales prévues par le règlement.

Réserve de fluctuation de valeur

Réserve admise selon *Swiss GAAP RPC 26* permettant de lisser sur plusieurs exercices comptables les variations temporaires liées à la comptabilisation des actifs aux valeurs du marché. L'institution de prévoyance détermine individuellement la valeur cible de cette réserve selon des critères de risques liés aux placements.

Résultat net des placements

Ce résultat inclut les produits directs des placements (p. ex. intérêts et dividendes) ainsi que les changements de valeurs des placements (gains ou pertes réalisé(e)s ou non), et est déduit des frais d'administration liés à la gestion de la fortune.

Swiss GAAP RPC 26

Normes comptables suisses relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004 et remaniées au 1^{er} janvier 2014). Les actifs sont évalués à la valeur actuelle applicable à la date de clôture des comptes. Des informations complémentaires au bilan et au compte d'exploitation doivent figurer dans l'annexe.

Table de génération

voir *tables de mortalité*

Tables de mortalité

Tables de probabilités et ordres de survie servant à calculer les engagements nécessaires. Cette table peut être périodique ou de génération. La table de génération intègre l'hypothèse de l'allongement futur de l'espérance de vie.

Table périodique

voir *tables de mortalité*

Taux de couverture

Rapport entre la fortune de prévoyance disponible et le *capital de prévoyance*, selon l'art. 44, al. 1 et l'annexe de l'OPP 2.

Taux d'intérêt crédité

Taux d'intérêt effectif appliqué à l'*avoir de vieillesse* pour la rémunération du capital épargné.

Taux d'intérêt technique

Taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations futures (et des cotisations futures en *primauté des prestations*).

Forme juridique d'une institution de prévoyance (IP)		T 1
Droit privé	IP créée par les employeurs en faveur de leurs salariés et de leurs proches sous la forme d'une fondation ou d'une société coopérative.	
Droit public	IP créée en règle générale pour les salariés de la Confédération, des cantons et des communes. Dans certains cas, d'autres employeurs sans lien apparent peuvent également être affiliés à l'institution.	
Forme administrative d'une institution de prévoyance (IP)		T 2
Fondation collective	IP qui est le plus souvent créée par une compagnie d'assurance, une banque ou une société fiduciaire afin de permettre à des employeurs indépendants les uns des autres de s'affilier. Chaque contrat d'affiliation (collectif d'assurés) constitue une œuvre de prévoyance et une comptabilité séparée est tenue.	
Fondation commune	IP qui est le plus souvent créée par une association professionnelle afin de permettre aux employeurs faisant partie de cette organisation, mais financièrement et juridiquement indépendants les uns des autres, de s'affilier. Contrairement aux <i>fondations collectives</i> , elles tiennent généralement une comptabilité commune.	
Couverture des risques d'une institution de prévoyance (IP)		T 3
Autonome (sans réassurance)	IP qui supporte l'intégralité des risques de vieillesse, de décès et d'invalidité.	
Autonome (avec assurance excess-of-loss / stop-loss)	IP qui couvre toutes les prestations et réassure uniquement les risques de pointe.	
Semi-autonome (rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance)	IP qui prend à sa charge les rentes de vieillesse ou verse le capital aux destinataires. Les risques de décès et/ou d'invalidité sont entièrement pris en charge par une compagnie d'assurance.	
Semi-autonome (constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance)	IP qui constitue uniquement l'épargne vieillesse pour acheter des rentes de vieillesse auprès d'une compagnie d'assurance. Tous les risques restants sont couverts par une compagnie d'assurance.	
Collective/assurance complète (couverture de tous les risques par une compagnie d'assurance)	IP qui réassure l'intégralité des risques auprès d'une compagnie d'assurance. Ce transfert des risques ne doit pas être confondu avec l'affiliation d'un employeur auprès d'une <i>fondation collective</i> , d'où l'appellation «dite collective» dans cette publication.	
Art. 1e OPP 2	Institutions de prévoyance selon l'art. 1e OPP 2 – choix de la stratégie de placement.	

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise à cet effet plusieurs moyens et canaux et diffuse ses informations statistiques par domaines thématiques.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Sélection de publications

Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique, que publie l'Office fédéral de la statistique (OFS), constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il résume les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Statistique: 175 ans au service de l'État fédéral moderne

Cette brochure a été éditée à l'occasion de la 10 000^e publication de l'Office fédéral de la statistique. Reprenant dix publications et événements appartenant au passé, elle retrace l'histoire de l'OFS, de ses publications et de la statistique en Suisse. La brochure compte 52 pages et est disponible en quatre langues (français, allemand, italien et anglais).



www.statistique.ch – sources d'informations des plus utiles

Le portail Statistique suisse est un outil moderne et attrayant qui vous donne accès aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

Catalogue général



Presque tous les documents publiés par l'OFS depuis 1860 sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Web Statistique suisse (www.statistique.ch). Les publications sur papier peuvent être commandées par téléphone au +41 58 463 60 60 ou par e-mail à l'adresse suivante order@bfs.admin.ch.

www.statistique.ch → Statistiques → Catalogue

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.

www.news-stat.admin.ch

Aperçu des données publiées



Pour donner une meilleure vue d'ensemble de tous les jeux de données publiés en continu par l'OFS, nous les avons regroupés sur cette page. Elle contient également un aperçu des données de la statistique fédérale déjà accessibles sur la plateforme opendata.swiss ainsi que des données de la National Summary Data Page (NSDP).

www.data.bfs.admin.ch

Tableau de bord des votations Suisse



Le tableau de bord de l'OFS utilise les données publiques ouvertes (OGD) pour présenter rapidement les résultats des votations sous une forme visuelle et conviviale. Toutes les données sont librement accessibles et disponibles en cinq langues.

votations.admin.ch/fr/overview

Informations complémentaires

Service de renseignement

+41 58 463 60 11, info@bfs.admin.ch



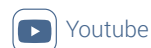
www.statistique.ch



Facebook



X



Youtube



LinkedIn

La publication de la statistique des caisses de pensions 2023 rend compte des résultats agrégés de l'enquête annuelle portant sur l'exercice 2023. Outre les éléments relatifs à la conception de l'enquête, elle donne une idée globale du paysage suisse et de l'évolution des institutions de prévoyance avec assurés actifs et prestations réglementaires. Les résultats commentés apportent des chiffres et des informations sur la situation des institutions de prévoyance et de leurs assurés et prestations ainsi que sur la partie comptable (bilan et compte d'exploitation) et technique. Un glossaire de termes théoriques et spécifiques à l'enquête complète cette publication.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. +41 58 463 60 60

Numéro OFS

135-2302

ISBN

978-3-303-13221-0

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n° 1, «**Pas de pauvreté**», de l'Agenda 2030 des Nations Unies. En Suisse, c'est le système d'indicateurs MONET 2030 qui assure le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs.



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch